

## Assurance Assistance (moins de 3 mois) (pour les résidents européens)

### Bonjour!

Pour rappel, le volontaire partant en dehors de l'espace économique européen DOIT souscrire à une assurance assistance. Vous pouvez souscrire à une assurance de votre côté, mais vous pouvez également souscrire à l'une des assurances conseillées par le SVI, à un tarif négocié extrêmement intéressant, en fonction de la durée de votre volontariat.

Pour les séjours de **maximum 3 mois (90j)**, le SVI vous propose de partir avec **Assur-Travel**. Cette assurance vous couvre pendant la durée de votre volontariat, mais également durant les week-ends où vous n'êtes pas sur le projet. Si vous partez pour plus de trois mois, vous pouvez alors souscrire à l'assurance « Globe-Trotters ».

**Petite astuce :** Si vous partez pour plus de 3 mois mais que vous rentrez entre temps au pays, vous pouvez souscrire 2 assurances **Assur-Travel** différentes pour ces 2 périodes, qui vous couvriront alors sur la totalité de votre projet à moindre frais plutôt que de prendre 1 assurance valide 6 mois.

Si vous optez pour cette assurance, le versement devra se faire sur le compte suivant:

**Service Volontaire International, ASBL**  
14 b rue Grégoire Decorte, 7540 Kain, Belgique  
IBAN: BE65 0688 8931 2696  
BIC: GKCCBEBB

Avec comme communication: **Assur-travel** + nom + prénom + pays + date de début + nombre de jours  
Merci ensuite de prévenir votre coordinateur: lui envoyer ce document complété et la preuve de votre paiement.

Il est également possible de payer les frais d'assurance directement via carte de crédit via notre compte Paypal :  
<https://www.servicevolontaire.org/paypal.php>

Les garanties seront acquises pour tous les déplacements déclarés préalablement par écrit, et dont le paiement nous est parvenu **7 jours** avant le départ. Les frais d'assurance assistance **ne sont pas remboursés** en cas d'annulation.

### Montant de la prime d'assurance:

Assur-travel (moins de 3 mois)	<b>0 – 30 jours</b>	<b>30,00 €</b>
	<b>31 à 60 jours</b>	<b>45,00 €</b>
	<b>61 à 90 jours</b>	<b>60,00 €</b>

### Conditions générales:

- La prise en charge des frais médicaux à l'étranger à concurrence de 75000€
- Le rapatriement en cas de maladie ou d'accident.
- Le retour anticipé en cas de décès ou d'hospitalisation d'un membre de la famille resté en Belgique.
- Vous pouvez télécharger la description complète de cette police d'assurance.  
[Télécharger](#)

**Assurance Assistance (moins de 3 mois)  
(pour les résidents européens)**

**Informations Personnelles:**

Nom et Prénom	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Adresse	<input type="text"/>	
	Code Postal	<input type="text"/>
	Ville	<input type="text"/>
	Pays	<input type="text"/>
Téléphone	<input type="text"/>	
Email	<input type="text"/>	
Nationalité	<input type="text"/>	

**Informations sur la couverture:**

Pays dans lequel à lieu le projet	<input type="text"/>		
Nom de l'association d'accueil	<input type="text"/>		
Date d'arrivée	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Date de retour	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nombre de jours couverts (maximum <b>90 jours consécutifs</b> )	<input type="text"/>		
Montant de la prime d'assurance	<input type="text"/>		

Lu et approuvé (nom et prénom)